

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 11 décembre 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil George Antoun, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent, M. Christian Brault, conseiller.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

25-12-170 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 11 décembre 2025.

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale / Finances / Greffe
 - 3.1 Budget pour l'année 2026 – Adoption
 - 3.2 Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 – Adoption
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

25-12-171 BUDGET POUR L'ANNÉE 2026 – ADOPTION

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026, lesquels prévoient des revenus de 4 536 229 \$, des dépenses de 4 909 229 \$ et des affectations de 373 000\$.

Qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2026 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

25-12-172 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028 – ADOPTION

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 pour un montant de 9 413 000 \$.

Qu'un résumé explicatif du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

25-12-173 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. George Antoun
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 03.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière